



Assemblée générale

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dixième session extraordinaire d'urgence

New York, le 27 octobre 2023

EXPLICATION DE VOTE

Monsieur le Président,

Le 7 octobre dernier, le Hamas a délibérément perpétré des actes de terreur choquants et injustifiables contre la population civile israélienne. La Suisse a condamné ces attaques avec la plus grande fermeté dès les premières heures.

La Suisse a voté oui à la résolution portée par la Jordanie à la considération de cette Assemblée. Toutefois, la condamnation des attaques terroristes du Hamas est importante à nos yeux. C'est pour cela que nous avons également soutenu l'amendement proposé par le Canada. Nous regrettons que les actes de terreur injustifiables et choquants du Hamas, ainsi qu'un appel à la libération inconditionnelle et immédiate des otages, n'aient pas été pris en compte dans le texte final.

En appelant à une « *trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités* », la résolution répond au plus pressant : permettre le passage rapide, sûr et sans entrave des secours humanitaires aux populations dans le besoin. La situation humanitaire à Gaza est catastrophique. L'assistance et la protection aux Gazaouis, en particulier le million et demi de déplacés font défaut. C'est aujourd'hui la priorité face à la dégradation de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

La Suisse constate aussi que la résolution traduit un profond attachement, au sein d'une grande partie des Etats-membres des Nations unies, pour le droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Nous reconnaissons la volonté légitime de défense et de sécurité nationales d'Israël. Le droit international humanitaire prend en compte les besoins légitimes de sécurité et de nécessité militaire. Nous rappelons à toutes les parties que les règles du droit international humanitaire doivent être respectées sans exception, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités.

La Suisse s'est engagée pour une action unifiée du Conseil de sécurité, et elle continuera à le faire.

Finalement, nous ne devons pas perdre de vue que le seul socle sur lequel la paix et la stabilité peuvent reposer est la solution à deux Etats : deux Etats démocratiques, Israël et la Palestine, qui vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme cette Assemblée le réclame depuis des décennies.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr President,

On 7 October, Hamas deliberately perpetrated shocking and unjustifiable acts of terror against the Israeli civilian population. Switzerland has condemned these attacks in the strongest terms from the very first hours.

Switzerland voted yes on the resolution submitted by Jordan for consideration by this Assembly. However, in our view, the condemnation of the terrorist attacks by Hamas is important. This is why we also supported the amendment proposed by Canada. We regret that the unjustifiable and shocking acts of terror by Hamas, as well as a call for the unconditional and immediate release of the hostages, were not taken into account in the final text.

By calling for an “*immediate, durable and sustained humanitarian truce leading to a cessation of hostilities*”, the resolution responds to the most pressing need: to allow the rapid, safe and unhindered passage of humanitarian aid to populations in need. The humanitarian situation in Gaza is catastrophic. There is a lack of assistance and protection for Gazans, particularly the one and a half million displaced persons. Today, this is the priority, given the deteriorating humanitarian situation in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem.

Switzerland also acknowledges that the resolution reflects the deep attachment of a large number of United Nations member states to international law, in particular international humanitarian law and human rights. We recognise Israel’s legitimate concern for national defence and security. International humanitarian law takes into account the legitimate needs of security and military necessity. We remind all parties that the rules of international humanitarian law must be respected without exception, including the principles of distinction, proportionality and precaution in the conduct of hostilities.

Switzerland has been working for unified action by the Security Council, and will continue to do so.

Finally, we must not lose sight of the fact that the only foundation on which peace and stability can rest is the two-state solution: two democratic states, Israel and Palestine, living side by side, in peace, within secure and recognised borders, as this Assembly has been calling for for decades.

Thank you.